



## Malgré toutes les contorsions possibles... ça part en cacahuète ?!

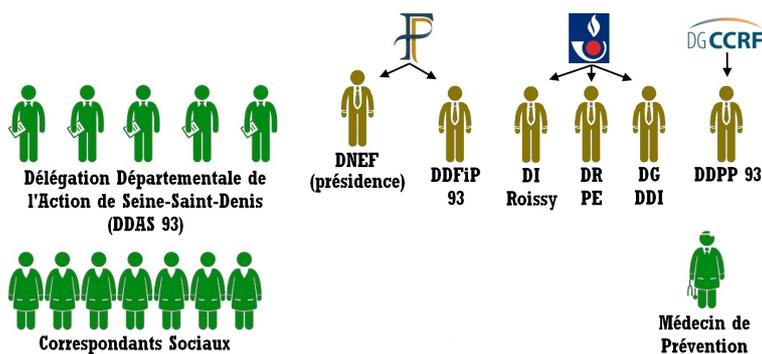


### Sommaire

<b>Introduction</b>	<i>page 2</i>
<b>I – Approbation de PV</b>	<i>page 2</i>
<b>II – Actions locales</b>	<i>page 2</i>
<b>III – Budget (dépenses 2017)</b>	<i>page 3</i>
<b>IV – Arbre de Noël</b>	<i>page 3</i>
<b>V – Restauration (informatisation titres restaurants)</b>	<i>page 4</i>

# Introduction

## A) Participants



## B) Préalables

- **SOLIDAIRES (déclaration) :**
  - utilisation indue de crédits,
  - dématérialisation titres restaurants,
  - dysfonctionnements dans la Délégation Départementale d'Action Sociale (départs non remplacés, nouveaux départs).
- **CFDT (déclaration) :** crédits, postes en baisse.
- **autre :** présentation d'une nouvelle assistante sociale sur Pantin et Noisy-le-Sec (correspondant à la création d'un 5<sup>ème</sup> poste).

## I – Approbation PV

Le PV de la séance du 09/06/2016 a été approuvé à l'unanimité. Pas de remarques, sinon formelles.

## II – Actions locales

### A) Enquête : quelle recette ?

**Participation :** 10% → 931 réponses pour 10 900 agents (779 pour la DGFIP, 109 pour la DGDDI).

**Bénéficiaires ? :** Parmi les agents qui ont répondu :

- 54% ne se sont jamais inscrits à une action,
- 68% n'ont jamais bénéficié d'une action (certaines actions sont très demandées, pour l'opéra, par exemple, la délégation enregistre 700 demandes pour 70 places).

**Adéquation ?** Sur les actions locales, 636 agents (sur les 931) n'ont pas complété le questionnaire.

**Satisfaction :** Les réponses quant à elles font apparaître un taux de satisfaction relativement élevé.

**Étranger :** 69 % des agents expriment leur intérêt pour les voyages à l'étranger, ce qui relance les débats sur la politique du Secrétariat Général (SG) du ministère, qui s'y oppose. 70% pour les actions à la journée, 64% pour les week-end et 50% pour le séjour EPAF.

### B) 2017 : ça part « en cacahuète »

**Départs :** La déléguée et de l'assistante en charge des actions locales vont quitter leur poste de manière imminente, suivie de l'assistante en charge des crèches courant 2017. De gros problèmes de succession vont se poser sans possibilité de « tuilage ».

**Annulation prestations :** étant dans une impasse organisationnelle, la délégation annonce l'annulation des actions locales prévues au 1<sup>er</sup> semestre 2017, à l'exception des colonies d'automne et de l'arbre de Noël.

**Nouveau délégué ?** SOLIDAIRES a déploré un manque de diffusion concernant l'enquête sur les postes à pourvoir, qui va accentuer les difficultés de succession. Le nombre de postes au sein de la délégation étant par ailleurs insuffisant, nous avons demandé que le président du CDAS enjointe les directions à faire une diffusion plus large de ces fiches, par les correspondants sociaux. Nous avons eu un candidat, en poste à l'ENFiP.

**Contraintes financières :** L'assistante en charge des actions locales a fait état de contraintes organisationnelles nécessitant un strict respect des consignes et engagements par les agents retenus :

**Pour le séjour au ski,** la DDAS s'engage sur un nombre de réservations, et se trouve contrainte de subventionner les déflections.

**Pour l'opéra,** un seul chèque manquant peut remettre en cause l'intégralité de l'action.



## III – Budget (dépenses 2017)<sup>1</sup>

Objet	Coût initial	% <sup>age</sup>	Extensions proposées *	Nouveau coût	% <sup>age</sup>
4900 Chèques Cadeaux, de 0 à 17 ans	98 000 €	35,49	+ 73 500 € (chèques passant de 20 à 35 €, mesure exceptionnelle)	171 500 €	62,11
Confiseries	10 000 €	3,62	<i>néant</i>	10 000 €	3,62
Spectacle, autres	49 500 €	17,93	Parc floral	?	?
Total arbre de Noël	157 500 €	57,04	Inconnu	181 500 € + ?	65,74 + ?
Opéra	5 391 €	1,95	+ 27 609 € (+ 1 ballet, nb de places passant de 70 à 100 pour chaque)	33 000 €	11,95
Consultants	21 060 €	7,63	+ 4 240 €	25 300 €	9,16
Part. <sup>ion</sup> à « Amitiés Finances » (extension de l'asso. <sup>ion</sup> à des actions d'aide alimentaire)	2 400 €	0,87	<i>néant</i>	2 400 €	0,87
Colonies pour enfants	12 520 €	4,53	+ 2 480 €	15 000 €	5,43
<b>Total dépenses effectuées</b>	<b>198 871 €</b>	<b>72,03</b>	102 539 €	<b>257 200 €</b>	<b>93,15</b>
<b>Reliquat</b>	77 237 €	27,97	Reliquat actualisé	18 908 € ?	6,85 ?
<b>Total budget provisionné</b>	<b>276 108 €</b>	<b>100%</b>	<i>néant</i>	<b>276 108 €</b>	<b>100%</b>

\* Extension des subventions proposées par la délégation, suite à l'annulation des actions du 1<sup>er</sup> semestre 2017, laissant un reliquat budgétaire de 77 237 €.



## IV – Arbre de Noël

### A) Application MICADOS

**Problématique :** Concernant l'arbre de Noël et les chèques CADO, les correspondants sociaux (COSO) de Roissy s'interrogent sur la diminution de 300 à 400 demandes pour 2016. Phénomène qui perdure depuis la mise en place de l'application MICADOS en 2015. Ce alors que le nombre d'agents roisséens ayant des enfants à charge a augmenté !

Les COSO ayant évoqué à nouveau les difficultés d'inscription et d'accès à un poste informatique pour les agents de la branche surveillance, SOLIDAIRES a renouvelé la demande d'un accès par internet à l'application MICADOS.

**Solution :** L'adjoite en charge des actions locales indique que le recours à l'application MICADOS ne revêt aucun caractère obligatoire, mais qu'il simplifie grandement le traitement des demandes.

### B) Années

#### Arbre de Noël 2016

la délégation avait émis une demande pour 4200 enfants, et n'en a inscrit que 3600 à ce stade.

#### Arbre de Noël 2017

Les critères de choix des réponses à l'appel d'offre sont les mêmes que pour 2016 (prix 40%, originalité 30%, qualité 30%).

La parité syndicale se propose en faveur du parc floral (annulé en 2015).

<sup>1</sup> Données financières communiquées oralement, sans remise de documents.



## Présentation

Le titre restaurant dématérialisé sous forme de carte à puce va remplacer le ticket restaurant sous forme de coupon. Elle ne sera pas utilisable les dimanches et jours fériés à l'exception des agents en horaires atypiques<sup>2</sup>.

## Fonctionnement

Ce titre dématérialisé consiste en une carte nominative « APETIZ », du type carte bancaire, à code confidentiel de 4 chiffres et paiement sans contact possible.

Cette carte sera activable dès la première saisie du code confidentiel.

**Les modalités d'attribution** du titre restaurant ne sont pas modifiées (18 titres d'une valeur de 6 € pour un agent à temps complet).

Contrairement au titre restaurant « papier » où la limite d'utilisation était (en principe) fixée à 2 par jour, le plafond journalier des dépenses du titre dématérialisé est fixé à 19 € et sans limite du nombre de transactions par jour (dans cette limite monétaire).

### Autres

Les dépenses sont débitées au centime près.

En cas de perte ou de vol, l'agent pourra faire opposition et son solde sera préservé.

## Utilisation

La carte sera donc utilisable tous les jours **sans contraintes horaires, sauf les dimanches et jours fériés (avec dérogation pour les agents en horaires atypiques)**.

Car initialement, l'usage du titre dématérialisé devait être limité au midi du lundi au vendredi...

La carte APETIZ sera **utilisable dans toute la France**.

C'était une demande de la fédération SOLIDAIRES Finances en particulier. Initialement, le titre ne devait être utilisable que dans le département d'exercice .

La carte sera utilisable **uniquement chez les restaurateurs et commerçants affiliés** à la Commission Nationale des Titres Restaurants (CNTR), mais équipés d'un terminal de paiement électronique dédié (affiliation distincte de celle en vigueur pour les titres papier).

**Notre avis :** Toutes ces exigences réduiront les possibilités d'accès à la restauration, particulièrement sur les affectations « isolées ».

## La gestion

La carte sera **rechargée tous les mois après visa** des demandes préparées par les agents gestionnaires.

Elle sera **chargée du montant correspondant à la dotation** de titres de l'agent (maximum 18 titres soit 108 €).

L'agent ne **perdra donc pas le bénéfice des titres non utilisés** (plus de problèmes d'échanges et de dates limites d'utilisation).

**Chacun pourra gérer sa carte** (consultation du solde, des dernières transactions, visualisation des chargements, opposition etc.) par téléphone, smartphone ou sur un espace personnel sécurisé sur le site de NATIXIS INTERTITRES ([www.apetiz.com](http://www.apetiz.com)).

## Conclusion

Si SOLIDAIRES comprend l'intérêt que peut représenter le passage à une carte électronique sur le plan de la gestion, nous nous interrogeons sur l'intérêt que peuvent représenter les paramétrages restrictifs d'utilisation.

De surcroît, cela pourrait permettre au Secrétariat Général de supprimer opportunément des emplois dans les délégations. Par ailleurs, cela ne va pas manquer de pénaliser également les petits restaurateurs non équipés. Au bénéfice de qui... ?

 **Siégeaient pour SOLIDAIRES Finances :** Sylvie Hébert (DRESG), Pauline Manzano (DGE), Katherine Simon, Cédric Samson et Ivan Moreau (DGFIP – services centraux), Yannick Devergnas (DI Roissy), Franck Crispyn (DDFiP 93).

<sup>2</sup> Pour plus de détails, le communiqué de la fédération SOLIDAIRES Finances : [http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/10/2016-10\\_informatisation-titres-restaurants.pdf](http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/10/2016-10_informatisation-titres-restaurants.pdf)



Monsieur le président,

Les organisations syndicales (OS) du ministère des finances ont dénoncé dès son annonce, la baisse drastique de la dotation budgétaire de l'action sociale, avec 30 millions d'euros en moins pour 2016. L'attaque portée au budget alloué aux politiques sociales vise la régression de l'action sociale et ne correspond en rien aux besoins exprimés par les agents.

## 1°) Le logement

À ce titre, nous tenons à revenir sur l'événement qui s'est produit cet été à la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP 93). Le lundi 1<sup>er</sup> août 2016, 17 agents parmi les 134 issus du concours de catégorie C 2016 se sont retrouvés sans solution de logement à leur prise de fonctions en Seine-Saint-Denis.

Pour régler le problème, il a été proposé d'utiliser le Crédit d'Actions Locales (CAL) pour payer « un certain nombre de nuits d'hôtel » à ces jeunes collègues. Cette solution, était totalement inadéquate, puisque le CAL n'a pas vocation à assurer ce genre d'aide.

C'est au niveau de la Fonction Publique, c'est-à-dire de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Île-de-France (SRIAS IDF), qu'existe une aide d'urgence aux agents, sous forme de chèques nuitées. Il aura fallu l'intervention des bureaux syndicaux nationaux pour que cette solution soit retenue !

Nous nous interrogeons sur les motivations qui ont conduit l'administration des finances à tenter ce type d'initiative plutôt qu'à saisir la section interministérielle disposant de moyens pour faire face à ce type de situation.

### Cet événement problématique révèle trois dysfonctionnements :

**1/ Le manque d'anticipation** faitif de la part de certaines directions et du ministère, qui ont commencé à se préoccuper du problème, moins de 10 jours avant la date de prise de poste des collègues en question... Alors que le problème avait été évoqué bien en amont ! Et à plusieurs reprises par les OS, lors de précédentes séances, dont une en présence du Président de l'ALPAF... et que pareille situation s'était déjà produite en 2015 !

**2/ Le manque de considération** portée aux agents. Agents qui n'ont pas à subir les dysfonctionnements d'un ministère qui mène une politique de restrictions budgétaires inacceptable, avec la suppression pour 2016 de la subvention de 26,6 millions d'euros allouée à l'Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières (ALPAF).

**3/ Le cloisonnement** et l'absence de communication horizontale au sein du ministère, qui conduisent à ne pas pouvoir loger des agents. Alors que l'ALPAF et l'Établissement Public Administratif (EPA) Masse des douanes disposent de logements inoccupés !

**Nous dénonçons le mépris** qui a été exprimé envers les représentants siégeant au CDAS 93 ; car nous n'avons été ni informés ni consultés en amont sur le problème. Au contraire, nous avons été mis devant le fait accompli, avec des arguments d'urgence et de détresse, qui ne découlaient d'aucune fatalité, mais des lacunes de l'administration... M le président, croyez-vous que cette attitude relève d'un bon dialogue social ?

## 2°) La restauration

Nous avons également appris que l'usage des tickets restaurants dématérialisés allait être imposé. Or le remplacement des tickets actuels par une carte électronique crée des conditions d'accès à la restauration restrictives, du fait de la nécessité d'un terminal de lecture.

**Aussi nous demandons** la levée de la restriction d'utilisation aux jours ouvrés, afin de permettre aux agents d'anticiper l'achat de leur repas les dimanches et jours fériés. Nous attirons également l'attention des directions sur la nécessité d'une bonne gestion de la période de transition, afin que les agents bénéficiaires ne se retrouvent pas sans tickets restaurants...

## 3° Fonctionnement

**Les membres de la délégation du 93 s'attachent à diversifier les actions locales en dépit de conditions de travail difficiles.** Les résultats de l'enquête sur les actions locales démontrent l'attachement des agents à la démarche jusqu'alors suivie.

SOLIDAIRES (Finances) rappelle la nécessité du maintien d'un nombre postes suffisants au sein de la Délégation Départementale d'Action Sociale (DDAS), pour que son action ne souffre d'aucune dégradation. **Nous rappelons que 2 postes n'ont pas été remplacés, alors que 3 autres départs sont annoncés dont celui de la déléguée (!), dès décembre 2016.** Aussi nous nous étonnons du manque de diffusion des appels à candidature : la communication des fiches de postes n'est pas assurée par toutes les directions concernées.

Ce constat présage des difficultés pour assurer un remplacement dans les meilleurs délais, et *a fortiori* ne permettra pas un « tuilage » des collègues arrivants au sein de la délégation. Il sera difficile pour la nouvelle équipe, d'assurer l'organisation de séjours et sorties au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Nous nous déclarons d'ores et déjà non favorables au système de « billetterie » ; les actions à privilégier doivent être conviviales (collectives!), à caractère culturel et/ou de loisir.

Dès lors nous porterons une très grande attention à l'utilisation du budget 2017, pour qu'il ne soit pas perdu, quantitativement et *qualitativement*. Pour qu'une difficulté que nous espérons conjoncturelle ne serve une orientation malheureuse, qui elle deviendrait structurelle...

Pantin, le jeudi 17 novembre 2016

La délégation SOLIDAIRES Finances au CDAS 93